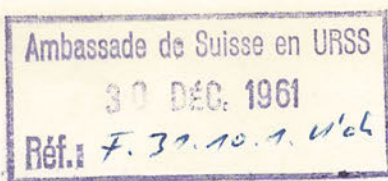


Tz



3421

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 20 décembre 1961

p.B.15.11.R.(15) - IH/wf

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

ad F.31.10.1.U'ch. - MT/er

A l'Ambassade de Suisse

M o s c o u

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre rapport détaillé du 29 novembre 1961 sur la séance constitutive d'une Société URSS-Suisse, en date du 24 novembre 1961. Nous en avons pris connaissance avec grand intérêt et vous en remercions.

Comme vous, nous estimons qu'il n'était pas opportun que le chef de mission soit présent à l'assemblée constitutive. Il n'était pas non plus possible de refuser l'invitation adressée à l'Ambassade, de sorte que la présence d'un de vos collaborateurs était justifiée.

A l'examen de votre rapport, nous voyons avec peine de quelle manière une telle société pourrait nuire à la Suisse, puisque les activités de l'association se concentreront sur l'Union Soviétique et auront comme but de mieux faire connaître notre pays au peuple soviétique. Nous souhaitons qu'il en soit réellement ainsi.

La nouvelle soudaine de la constitution de cette société a provoqué une vive émotion en Suisse et les réactions de la presse ont été dans l'ensemble assez violentes. L'annonce parue dans le journal le "Blick" a été pour une bonne part dans cette stupeur et elle aurait pu être évitée si nous avions été avertis à temps de l'événement. En effet, il nous aurait été possible de renseigner la presse suisse



- 2 -

par une information appropriée, ce qui aurait peut-être contribué à une orientation plus objective.

Depuis la reprise des essais nucléaires par l'URSS, l'opinion publique suisse se montre plus hostile à l'égard de ce pays et il serait regrettable que, pour cette raison, une manifestation qui en elle-même n'est pas mauvaise soit condamnée d'emblée.

Nous vous transmettons diverses réactions dans la presse suisse qui dans son ensemble est hostile à des relations culturelles avec l'URSS et avec tout Etat communiste. En outre, au moment où nous écrivons, nous apprenons que le Conseiller national Olivier Reverdin a déposé une interpellation relative aux relations économiques et culturelles avec les pays de l'Est. Il ne fait pas de doute que cette interpellation est une conséquence de l'état d'esprit en Suisse et de récents événements. Nous reviendrons sur le problème des contacts avec l'Est dans notre réponse à votre lettre du 6 novembre 1961 au Chef du Département politique.

En outre, nous vous envoyons sous pli séparé copie d'un rapport sur le Professeur Iwan Anissimov, président de la Société URSS-Suisse, ainsi que copie d'un résumé sur l'activité de la Société Suisse-URSS.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

1 annexe

P. Micheli